

Glossaire

Adaptation au changement climatique : un processus d'ajustement qui consiste à adopter des mesures (notamment des modifications des procédures, pratiques et structures) pour protéger les systèmes naturels et humains contre les effets néfastes actuels et attendus de la variabilité et du changement climatiques, pour exploiter toutes les opportunités qu'ils pourraient générer et pour garantir la durabilité des investissements et interventions de développement en dépit des risques climatiques actuels et de conditions climatiques susceptibles de devenir de plus en plus difficiles; l'adaptation vise à réduire la *sensibilité* et la vulnérabilité aux effets du changement climatique (Fall & Niang n.d., Klein et al 2005, GIEC 2007a, CE 2009, World Bank 2010a).

Atténuation du changement climatique : les interventions humaines visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et/ou à augmenter la capacité des « puits » de GES, dans le but ultime de stabiliser leur concentration dans l'atmosphère ; l'atténuation vise à réduire l'*exposition* mondiale aux effets du changement climatique (Fall & Niang n.d., GIEC 2007d, CE 2009).

Cadre institutionnel : un système composé de règles, lois, politiques et institutions, au sein duquel diverses organisations interagissent les unes avec les autres.

Capacité d'adaptation : la mesure dans laquelle un système, une personne ou un groupe a les capacités, et/ou l'accès aux informations, ressources et institutions nécessaires pour faire face aux stress extérieurs existants ou attendus – et dans ce contexte spécifique, pour s'adapter à la variabilité et au changement climatiques, notamment à travers l'adoption de mesures de prévention et d'atténuation des risques (Brooks 2003, GIEC 2007c, CE 2009, OCDE 2009) ; ou encore : « la propriété d'un système à ajuster ses caractéristiques ou son comportement afin d'étendre son domaine de résistance à la variabilité climatique existante ou aux conditions climatiques futures » (Brooks & Adger 2004: 168).

Changement climatique : un glissement des valeurs moyennes des paramètres climatiques et/ou de l'intensité de la variabilité climatique, qui est observé et persiste pendant de longues périodes (généralement plusieurs décennies ou davantage).

Cible : une norme de performance à atteindre, ou la traduction concrète d'un objectif, exprimée par le biais d'un indicateur associé à une valeur ou un statut, et à une indication du délai de réalisation ; elle peut ou non être exprimée par rapport à un niveau de référence.

Climat : les caractéristiques moyennes des conditions météorologiques, calculées sur une longue période de temps (habituellement 30 ans ou plus).

Danger : un événement, une action, une situation ou un phénomène potentiellement néfaste ; un *danger climatique* est une manifestation de la variabilité ou du changement climatique, ou un type spécifique d'événement climatique (discontinu ou continu, ponctuel ou récurrent) potentiellement néfaste (Brooks 2003, Jones & Boer 2004, Olhoff & Schaer 2010).

Déficit d'adaptation : défaillances dans l'adaptation à la variabilité et aux risques climatiques actuels et dans leur gestion; si aucune action spécifique n'est entreprise, le déficit d'adaptation est susceptible d'augmenter à mesure que le changement climatique s'accélère (World Bank n.d. Guidance Note #4, World Bank 2010b, UNDP-UNEP 2011).

Évaluation : une activité occasionnelle ou périodique visant à « faire le point » sur les accomplissements, de manière systématique et objective, dans le but d'informer les parties prenantes, de réorienter les activités à venir et/ou de tirer des enseignements pour des interventions ultérieures ; l'évaluation peut s'effectuer au cours de la mise en œuvre (p.ex. revue à mi-parcours), peu après la fin de celle-ci, ou plusieurs années plus tard. Elle est habituellement structurée autour de cinq critères, à savoir : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité (OCDE 2002, CE 2004).

Évaluation des risques : « une méthodologie normalisée comprenant l'identification, la quantification, la réduction et l'atténuation des risques » (World Bank 2010a: 257).

Exposition au changement climatique : la mesure dans laquelle une personne, un groupe, un système est exposé aux manifestations physiques du changement climatique, considérant que leur caractère, intensité et probabilité et le rythme de variation du climat diffèrent en nature et en intensité d'une région à l'autre de la planète (Brooks 2003, GIEC 2007a, CE 2009).

Forçage radiatif : « la mesure de l'influence que possède tel ou tel facteur dans l'altération de l'équilibre des énergies entrantes et sortantes dans le système atmosphère / Terre », et « un indice de l'importance du facteur donné en tant que mécanisme potentiel de modification du climat » (GIEC 2007b: 23).

Gestion adaptative : « un processus systématique visant à améliorer de façon continue les politiques et pratiques de gestion, par l'apprentissage basé sur les résultats de politiques et pratiques mises en œuvre préalablement, et selon une approche explicitement expérimentale » (World Bank 2010a: 353).

Incertitude : « une expression de la mesure dans laquelle une valeur (telle que l'état futur du système climatique) est inconnue. L'incertitude peut être le fruit d'un manque d'informations ou d'un désaccord au sujet de ce qui est connu ou même connaissable. Elle peut être issue de plusieurs sources, allant d'erreurs quantifiables dans les données à des projections incertaines concernant le comportement humain » (World Bank 2010a: 358).

Indicateur : une unité de mesure utilisée pour décrire une situation, suivre l'évolution d'une situation ou mesurer des réalisations par rapport à un objectif ; la mesure peut être exprimée en unités quantitatives ou qualitatives (OCDE 2002, CE 2004).

Institutions : les règles, normes, structures et autres dispositifs sociaux qui façonnent et régissent les comportements et interactions humains, et influencent notamment la prise de décision. Les institutions sont donc à différencier des « organisations », même si le langage courant donne souvent ce dernier sens aux institutions. Les institutions peuvent être formelles ou informelles (North 1990, World Bank 2010a).

Intégration de l'adaptation : « le processus itératif consistant à intégrer les questions d'adaptation au changement climatique dans les processus d'élaboration des politiques, de budgétisation, de mise en œuvre et de suivi aux niveaux national, sectoriel et infranational. Il s'agit d'un effort pluriannuel qui est entrepris par de multiples parties prenantes, et qui repose sur la contribution de l'adaptation au bien-être humain, à une croissance économique favorable aux pauvres et à la réalisation des OMD¹. Ce processus entraîne la nécessité de travailler avec une série d'acteurs gouvernementaux et

¹ Objectifs du millénaire pour le développement.

non-gouvernementaux ainsi qu'avec d'autres acteurs du domaine du développement » (UNDP-UNEP 2011: 3).

Jalon : une étape-clé dans le processus d'élaboration ou de mise en œuvre d'une politique, d'un programme ou d'un projet. À titre d'exemple, l'adoption d'une politique, d'une loi ou d'une réglementation, l'établissement d'une structure de coordination ou la restructuration d'une organisation peuvent représenter des jalons dans le processus d'intégration du changement climatique. La réalisation ou l'accomplissement d'un jalon est une manière de mesurer les progrès par rapport à un objectif, mais il ne s'agit pas d'un « indicateur » à proprement parler.

« **Mainstream** » : une habitude, un courant, une tendance ou un mode de pensée qui prévaut ou domine.

« **Mainstreaming** » ou **intégration** : l'intégration réfléchie d'une valeur, d'un thème ou d'une préoccupation dans les décisions des institutions qui définissent les politiques, règlements, plans d'action et investissements liés au développement, aux niveaux national, local et sectoriel ; il s'agit d'un processus à long terme, itératif, visant à transformer les idées et, plus encore, à transformer les politiques et les pratiques afin de :

- promouvoir certains résultats désirables en matière de développement (concernant l'égalité des sexes, l'environnement, le changement climatique, la gouvernance, les droits de l'homme, etc.) ;
- favoriser l'identification et la mise en œuvre de solutions intégrées aux problèmes de l'humanité (adapté de Dalal-Clayton & Bass 2009).

L'intégration du changement climatique « demande d'incorporer les politiques et mesures visant à remédier au changement climatique dans les processus actuels de planification et de prise de décision en matière de développement et à l'échelle sectorielle, afin d'assurer la durabilité à long terme des investissements et de (...) réduire la sensibilité des activités de développement au climat d'aujourd'hui et de demain » (Klein et al 2005: 584). (*Voir également : intégration de l'adaptation*)

Maladaptation : une réponse inadéquate au défi posé par le changement climatique, dans laquelle les interventions de développement « business-as-usual » qui ignorent les implications du changement climatique en viennent malencontreusement à aggraver la vulnérabilité au changement climatique ; ce terme désigne également une réponse d'adaptation inadéquate, qui ne parvient pas à réduire la vulnérabilité au changement climatique et finit, au contraire, par l'augmenter, la déplacer ou par réduire le potentiel d'adaptation futur (Burton & van Aalst 2004, EEA 2007, CE 2009, OCDE 2009, Olhoff & Schaer 2010, World Bank 2010a).

Mesures « avec faibles regrets » : s'agissant d'adaptation, des mesures dont on s'attend à ce qu'elles aient un coût pour la société en l'absence de changement climatique, mais un coût acceptable au vu des avantages qu'elles peuvent générer si le changement climatique produit des effets importants (Olhoff & Schaer 2010) ; s'agissant d'atténuation, des mesures dont on s'attend à ce qu'elles aient un coût net faible pour la société si le prix du carbone est bas ou égal à zéro, et qui pourraient donc générer des avantages nets si le prix du carbone atteint un certain seuil et que l'on peut obtenir des recettes financières issues du carbone.

Mesures « sans regrets » : s'agissant d'adaptation, des mesures dont on s'attend à ce qu'elles génèrent des avantages nets pour la société même en l'absence de changement climatique (World Bank 2010a, World Bank 2010g) ; s'agissant d'atténuation, des mesures dont on s'attend à ce qu'elles génèrent des avantages nets pour la société indépendamment de toute « récompense » pour leur contribution à l'atténuation (coût net nul ou négatif avec un prix du carbone égal à zéro ; en d'autres

termes, pour qu'une mesure soit considérée « sans regrets », les économies et autres avantages générés doivent dépasser les coûts, même en l'absence de recettes financières issues du carbone).

« Météo » : les conditions météorologiques (p. ex. température et pression de l'air, taux d'humidité, vitesse du vent, précipitations) qui règnent à un endroit et à un moment précis.

Passage en revue (« screening ») : une procédure mise en œuvre à un stade précoce (p. ex. stade d'identification) du développement d'un programme ou projet, qui sert à déterminer si ce programme ou projet est exposé à des risques ou peut générer des impacts nécessitant une évaluation plus approfondie au stade de la conception. Un passage en revue peut être entrepris par rapport à divers thèmes et critères (p. ex. incidences sur l'environnement, aspects liés à l'égalité entre les hommes et les femmes, risques climatiques).

Plan : une stratégie prospective délibérée, assortie de priorités, objectifs, options et mesures coordonnées, qui concrétise et met en œuvre une politique (Sadler 1996, Noble 2000, Partidário 2007).

Politique : la marche à suivre générale ou la direction globale proposée (« feuille de route ») qu'un gouvernement poursuit ou compte poursuivre, et qui guide la prise de toutes les décisions en aval (Sadler 1996, Noble 2000, Partidário 2007) ; habituellement, une politique traduit une vision à long terme, définit des objectifs de haut niveau et établit une série de priorités et de règles.

Potentiel de réchauffement global (PRG) : une estimation de la proportion dans laquelle une masse donnée d'un GES contribue au réchauffement global, par rapport à la même masse de CO₂ (par convention, le PRG du CO₂ = 1) (GIEC 2007b).

Prise de décision « robuste » : « face aux incertitudes, le fait de choisir non pas la mesure ou la politique qui serait optimale dans le scénario futur le plus probable, mais bien celle qui serait acceptable dans diverses situations futures possibles » (World Bank 2010a: 257) ; s'agissant d'adaptation, les mesures « robustes » sont celles qui produisent des avantages nets ou donnent de bons résultats pour différents scénarios possibles de changement climatique, de prix du carbone et de développement économique.

Programme : un calendrier cohérent et organisé d'engagements et d'interventions (investissements, projets, activités) qui soutient des objectifs communs ; le programme peut être la traduction opérationnelle d'une politique, d'une stratégie ou d'un plan (Sadler 1996, OCDE 2002, CE 2004, Partidário 2007).

Projet : un ensemble cohérent d'activités, basé sur une conception et un calendrier de mise en œuvre détaillés dans le cadre d'une enveloppe budgétaire donnée, dont la mise en œuvre doit aboutir à la réalisation d'un objectif spécifique (OCDE 2002, CE 2004, Partidário 2007).

Puits de carbone : « tout processus, activité ou mécanisme qui a pour effet de soustraire du dioxyde de carbone de l'atmosphère » ; la photosynthèse étant un de ces processus naturels, les « forêts et autres éléments végétaux sont considérés comme des puits de carbone » (World Bank 2010a: 354).

Réduction d'échelle (« downscaling ») : « une méthode qui consiste à dériver des informations à l'échelle locale ou à régionale (10 à 100 km) à partir de modèles de projection climatique ou d'analyses de données à plus grande échelle (200 km et plus) » (World Bank 2010a: 355).

Résilience : l'aptitude d'un système, d'une personne ou d'un groupe à absorber les perturbations, à surmonter une situation critique et à s'en remettre, et généralement à s'adapter au stress et au changement ; ce concept peut s'appliquer aux systèmes naturels (*résilience écologique*) ainsi qu'aux systèmes sociaux (*résilience sociale*) (Fall & Niang n.d., Tompkins & Adger 2003, GIEC 2007c, World Bank 2010a).

Risque : la combinaison de : (i) la probabilité (ou fréquence) de survenance d'un danger particulier donnant lieu à des conséquences néfastes ; et (ii) l'intensité/la gravité de ces conséquences, compte tenu de l'interaction entre ce danger et les propriétés du système exposé ; les *risques climatiques* résultent ainsi de la combinaison entre la probabilité ou fréquence de survenance de dangers climatiques spécifiques, et la sensibilité ou vulnérabilité de ceux qui sont exposés à ces dangers.

Scénarios SRES : « un ensemble de descriptions ou de scénarios de futurs possibles servant à la modélisation du climat, élaborés pour le GIEC. Ces scénarios sont utilisés pour établir des projections des émissions futures sur base d'hypothèses relatives à l'évolution de la population, de la technologie et de la société » (World Bank 2010a: 358).

Sensibilité à la variabilité et au changement climatiques : le degré de gravité avec lequel une personne ou un système est affecté en cas d'exposition à la variabilité et au changement climatiques, compte tenu de sa susceptibilité spécifique aux perturbations et au stress (Fall & Niang n.d., CE 2009, OCDE 2009).

SIG (système d'information géographique) : « un système d'information servant à introduire, stocker, rechercher, manipuler, analyser et produire des données géographiquement référencées (ou données géospatiales), afin d'appuyer la prise de décision pour la planification et la gestion de l'utilisation des terres, des ressources naturelles, de l'environnement, des transports et des équipements urbains. Les principaux éléments d'un SIG sont le système de technologie de l'information (TI), les données géospatiales et les utilisateurs. (...) Les sources de ces données géospatiales sont des cartes numérisées, des photographies aériennes, des images satellite, des statistiques et d'autres documents apparentés » (Fall & Niang n.d. : 3).

Stratégie : un ensemble d'objectifs et priorités coordonnés auquel des ressources sont allouées, qui permet d'élaborer le contenu d'une politique et fournit un cadre pour sa mise en œuvre, généralement dans une perspective à moyen terme (CE 2007).

Suivi : un processus visant à surveiller les progrès accomplis et les facteurs externes sur une base continue, afin de documenter les décisions de gestion et de permettre de prendre des mesures correctives en temps voulu, lorsque cela s'avère nécessaire, dans le but de « garder le cap » ; le suivi, qui est habituellement associé à la phase de mise en œuvre d'une intervention, est un volet normal – mais fondamental – des activités de gestion.

Variabilité climatique : l'ampleur de la variation des paramètres climatiques, caractérisée par l'écart entre les valeurs observées et les valeurs moyennes calculées à diverses échelles temporelles ; la variabilité climatique est une caractéristique inhérente au système climatique mais elle tend à être exacerbée par le changement climatique ; la « variabilité climatique actuelle » désigne en général la variabilité observée sur des périodes de moins de dix ans (ENDA n.d., CE 2009).

Vulnérabilité à la variabilité et au changement climatiques : la mesure dans laquelle un système, une personne ou un groupe de personnes est sujette, et incapable de faire face, aux effets défavorables de la variabilité et du changement climatiques ; la vulnérabilité dépend de l'*exposition* à la variabilité et au changement climatiques, de la *sensibilité* à leurs effets et de la *capacité d'adaptation* (Brooks 2003, GIEC 2007c, CE 2009, OCDE 2009).